



Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement no 443-2021 d'amendement au lotissement n° 213-2001

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 1^{er} février 2021, le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Stanstead a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°443-2021 amendant le règlement de lotissement n° 213-2001 de la Municipalité du Canton de Stanstead ».

Description de la zone concernée :

- La zone visée est adjacente au secteur est du Lac Lovering et au sud de Baie Fitch.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- D'ajouter la superficie et les dimensions minimales pour la nouvelle la zone « Vd-2 » créée au règlement de zonage;
- D'ajouter la superficie et les dimensions minimales pour la nouvelle la zone « Vd-3 » créée au règlement de zonage;
- D'ajouter la superficie et les dimensions minimales pour la nouvelle la zone « RURc-5 » créée au règlement de zonage en remplacement de la zone « Ah-2 »;
- De mettre à jour (correction technique) le nom des certaines zones dans le tableau 1 de l'article 4.14 à la suite de précédentes modifications au règlement de lotissement.

Avis est par la présente donné de la tenue d'une consultation écrite du **25 février au 12 mars 2021** (15 jours).

Cette consultation écrite permettra d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits par courriel à info@cantonstanstead.ca ou par courrier au 778, chemin Sheldon, Canton de Stanstead, Québec J1X 3W4.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité : <https://www.cantonstanstead.ca/legislation-et-reglements/reglements/>. Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STANSTEAD, CE 17 FÉVRIER 2021.

Me Josiane Hudon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Public Notice to persons and organizations wishing to express their views on Proposed Zoning Subdivision By-law No. 443-2021

In accordance with the *Act respecting land use planning and development*, the Council of the Municipality of Stanstead Township adopted by resolution the first draft of the following by-law: "By-law no. 443-2021 amending the subdivision by-law no. 213-2001 " at the regular meeting held on February 1st 2021.

Description of the concerned area:

- The target area is adjacent to the eastern sector of Lovering Lake and south of Fitch Bay.

The purpose of this by-law is to amend the Subdivision By-law in order to :

- Add the minimum area and dimensions for the new "Vd-2" zone created in the Zoning By-law;
- Add the minimum area and dimensions for the new zone "Vd-3" created in the Zoning By-law;



- To add the minimum area and dimensions for the new zone "RURc-5" created in the Zoning By-law to replace zone "Ah-2";
- To update (technical correction) the names of certain zones in Table 1 of Article 4.14 as a result of previous amendments to the Subdivision By-law.

Notice is hereby given of a **written consultation from February 25 to March 12, 2021** (15 days).

This written consultation will allow to hear from individuals and organizations wishing to speak. Anyone may send written comments by e-mail to info@cantonstanstead.ca or by mail to 778 Sheldon Road, Stanstead Township, Quebec J1X 3W4.

The draft by-law is available for consultation on the municipality website: <https://www.cantonstanstead.ca/en/legislation-and-by-laws/by-laws/>. This project includes provisions that could be subject to referendum approval.

The present text is not official, the French text prevails.

Given in Stanstead Township, this February 17th 2021.

Me Josiane Hudon
Director General and Secretary-treasurer

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément à l'article 431 du Code municipal, je soussignée, secrétaire-trésorière du Canton de Stanstead, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné avis public, ci-haut mentionné pour des fins municipales, en l'affichant aux endroits déterminés par le conseil municipal, en date du 17 février 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 17^e jour du mois de février de l'an deux mil vingt-et-un.

Me Josiane Hudon
Directrice générale et secrétaire-trésorière